

## **Liste des documents à nous fournir pour l'introduction d'un dossier de candidature à l'Agence Immobilière Sociale « La M.A.I.S. »**

### **1. Pour TOUT le monde :**

- ▶ Les **papiers d'identité** des adultes et des enfants qui vont occuper le logement.
- ▶ Un certificat de **composition de ménage datant de moins de 3 mois** délivré par le service de la population de L'administration communale
- ▶ L'avertissement-extrait de rôle (document des impôts) de **l'exercice d'imposition 2023 des revenus 2022**.
- ▶ Une attestation avec les montants d'un service délivrant les allocations familiales pour les enfants à charge.

### **Les preuves des revenus des membres majeurs du ménage : soit,**

#### **a. Si vous ou un membre du ménage (enfant compris) travaille :**

- ▶ **LES TROIS** dernières fiches **de paie de TOUTES** les personnes majeures exerçant une activité professionnelle.

#### **b. Si vous ou un membre du ménage est au chômage :**

- ▶ Une attestation délivrée par votre syndicat ou par la CAPAC avec le montant de votre allocation.

#### **c. Si vous ou un membre du ménage est aidé par le CPAS :**

- ▶ Une attestation du CPAS **et/ou** une copie de la carte médicale.

#### **d. Si vous ou un membre du ménage est pensionné :**

- ▶ Une attestation avec le montant de l'Office National des Pensions

#### **e. Si vous ou un membre du ménage perçoit un revenu de la mutuelle ou de la vierge noire :**

- ▶ Une attestation avec le montant des allocations de mutuelle ou autre.

2. Si vous ou un membre du ménage a un handicap/invalidité de plus de 66% :

▶ Une copie d'une attestation **du ministère de la prévoyance sociale** de moins de 5 ans.

**OU**

▶ Une attestation de la **mutuelle après une année d'incapacité de plus de 66%**

**OU**

▶ Une attestation délivrée par les **allocations familiales majorées** pour un enfant handicapé à charge.

**OU**

▶ Une attestation délivrée par **l'assurance ou par le fond des accidents du travail ou des maladies professionnelles.**

**ET dans tous les cas :**

▶ Un dossier médical délivré par un spécialiste attestant du suivi de votre/vos pathologie(s).

3. Si votre logement est insalubre :

▶ Une copie de l'arrêté d'insalubrité délivrée par la Bourgmestre en application de l'art.135 de la loi communale

**OU**

▶ Une copie de l'avis d'inhabitabilité ou d'insalubrité nécessitant de **QUITTER** de logement délivré par la Direction Régionale du logement.

4. Si vous avez reçu un préavis de votre propriétaire AVANT la fin de votre bail :

- ▶ Une copie de la lettre de préavis avec la preuve du recommandé

ET

- ▶ Une copie de votre bail/convention.

5. Si vous êtes en situation de surendettement :

- ▶ Une attestation d'un service de médiation de dettes agréé ou de votre administrateur de biens.

*Vous devez vous munir des originaux ainsi que **d'une copie complète de chacun des documents.** (Aucune copie ne sera faite sur place)*

**DOSSIER INCOMPLET = PAS D'INSCRIPTION**